Commune de Maisdon sur Sèvre - 44690 - Loire-Atlantique
Tél. : 02.40.06.62.57 - Email : mairie@maisdon-sur-sevre.fr

DELIBERATION 2025-05-03

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ , LE 22 MAI,

Le Conseil Municipal de la commune de Maisdon-sur-Sèvre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Aymar RIVALLIN, Maire,
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 13
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Mai 2025

Présents : M. Aymar RIVALLIN - M. Jean-Noël DUGAST - M. Romain PASQUINI (à compter de 21h30) - Mme Nathalie BRANGER - M. Jérôme MACE - Mme Virginie MERIEAU - M. Jean-Luc SALE - Mme Anne HUET - Mme Claire BRANGER - M. Matthieu VISONNEAU - M. Dominique SOULARD - M. Guillaume HAULBERT - Mme Salimata FAQUET.

Absents excusés : Mme Stéphanie SOURISSEAU a donné procuration à M. Jean-Noël DUGAST, Mme Edith RENAUD a donné procuration à Mme Salimata FAQUET, Mme Stéphanie AUBIN a donné pouvoir à M. Dominique SOULARD, M. Romain PASQUINI a donné procuration à Mme Nathalie BRANGER jusqu'à 21 h 30, M. Steve MANSEAU, Mme Laurence CATIN, Mme Isabelle NAUDOT.

Secrétaire de séance : M. Matthieu VISONNEAU.

2025-05-03 - OBJET : TARIFS A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET AU REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1ER SEPTEMBRE 2025

1 - TARIFS A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Monsieur le Maire fait part de l'avis de la commission périscolaire d'augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire de 4 % et de proposer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE**, ainsi qu'il suit, à compter du 1er septembre 2025, les tarifs applicables au service accueil périscolaire des matins et après-midi de classe :

Forfait annuel d'adhésion	12.00 €
Petit déjeuner	1.08 €
Goûter	0.45 €
Allocataire CAF ou MSA	**Prix du quart d'heure**
1ère catégorie : QF ≤ 400 €	0.44 €
2ème catégorie : QF 401 € à 600 €	0.57 €
3ème catégorie : QF 601 € à 800 €	0.69 €
4ème catégorie : QF 801 € à 1000 €	0.75 €
5ème catégorie : QF 1001 € à 1200 €	0.78 €
6ème catégorie : QF 1201 € à 1400 €	0.80 €
7ème catégorie : QF 1401 € à 1600 €	0.84 €
8ème catégorie : QF 1601 € à 1800 €	0.90 €
9ème catégorie : QF ≥ 1801 €	0.94 €
Non Allocataire CAF ou MSA	
10ème catégorie - tout autre régime	0.97 €

Accusé de réception en préfecture
044-214400889-20250522-03-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

2- TARIFS AU RESTAURANT SCOLAIRE :

VU le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire,

CONSIDERANT que les tarifs appliqués au 1er septembre 2025 ne seront pas supérieurs au coût des charges par usager.

M. le Maire fait part de l'avis de la commission restaurant scolaire quant à l'augmentation des tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée 2025, soit 4 % et propose au conseil municipal de délibérer :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** à compter du 1er septembre 2025, les tarifs applicables au restaurant scolaire municipal qui seront les suivants :

	TARIFS
ENFANTS	
• Repas réservé	4.43 €
• Repas occasionnel ou non réservé	5.72 €
ADULTES	
• Repas personne extérieure	7,66 €
• Repas agent communal	4.43 €

Le secrétaire de séance,

Matthieu VISONNEAU.

Le Maire,

MAIRIE DE MAISON-SUR-SEVRE 44690

Aymar RIVALLIN.

Accusé de réception en préfecture
044-214400889-20250522-03-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025